



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION 2022 - 2023

EXÉCUTIF

Constance Hudak, présidente
819 671-3094, 613 761-9419

John Smith, vice président
819 671-1849

Jens Urban, secrétaire
613 986-9569

Jeff Hannah, trésorier
819 671-7884, 613 290-9717 (c)

Luc Fournier, administrateur
613 742-8134, 613 698-6457 (c)
613 239-5678 (bureau)

REPRÉSENTANTS DES LACS

BARNES

Flamur Canaj, 613 823-6645

Cynthia Hamady, 613 899-5317

BATAILLE

Sara Adam-Black, 613 841-7130

Jacques Bolduc, 819 671-0971

Elaine Carisse, 819 671-6756

Lac Fournier

613 742-8134, 613 698-6457 (c)
613 239-5678 (bureau)

Shane Livingstone, 819 671-6582

CHEVREUIL vacant

CORRIGAN

Paul Chedore, 613 724-7590

Michael Tancrede, 613 210-5607

DES ÉPINETTES

Richard Bourassa
819 671-0877, 613 581-3880 (c)

LOUISE

André Cossette
613 824-5695, 613 619-0520 (c)

MASKINONGÉ

Pierre Carmona, 514 234-2044

RHÉAUME

Harry Jones
819 671-8458, 613 725-4114

Aileen Lamont

819 671-3670, 613 821-2326

Benoît Leclerc

819 412-5282, 819 923-9061 (c)

Joel Petit, joel.petit@videotron.ca

TRUITE

Chris Hemmingway, 819 671-8084

ASSOCIATION PERKINS-SUR-LE-LAC

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Merci à nos membres pour le soutien qu'ils nous ont apporté au cours de la dernière année et pour l'augmentation du nombre de nos adhérents – cela démontre clairement que vous reconnaissez le travail de défense et de protection de l'environnement que nous effectuons au sein du domaine – notre paradis. Mais malheureusement, le paradis est menacé. L'année dernière, nous avons découvert que la municipalité avait acquis, en 2020, une bande de terre le long de la plage du lac Bataille ainsi qu'un terrain adjacent au chemin Bataille, et qu'elle envisageait de les utiliser pour faciliter l'accès du public au lac Bataille, et donc au lac Rhéaume.

Ceux qui ont assisté à notre assemblée générale annuelle en juillet dernier, en présence du maire, savent que nous avons vigoureusement défendu le fait que nos lacs sont déjà « surchargés » et encourager davantage d'accès incontrôlé au plan d'eau et aux bateaux serait très préjudiciable. À l'automne 2022, la municipalité a organisé une grande consultation publique sur la question de l'accès public aux lacs de Val-des-Monts. Les associations de lacs de Val-des-Monts y ont participé en grand nombre et ont envoyé un message clair et unanime au maire et aux fonctionnaires : l'accès public aux lacs devrait se faire sur un ou plusieurs des nombreux lacs qui sont encore sous-développés. Les investissements pour le stationnement, les installations sanitaires et un pavillon n'ont de sens que sur les grands lacs qui ont encore de la capacité. Faire autrement irait complètement à l'encontre des messages historiques de Val-des-Monts sur l'importance de la protection de l'environnement et les actions pour la protéger. Pourquoi créer un bureau de l'environnement, pourquoi subventionner des tests de qualité de l'eau, comme ils l'ont fait, seulement pour encourager la circulation humaine et nautique sur des petits lacs qui montrent déjà des signes de stress ? PSLL n'a reçu aucune réponse officielle de la municipalité concernant ses préoccupations et, en raison de ce silence assourdissant, un sous-comité composé de propriétaires concernés et de membres du conseil d'administration de l'association a été formé afin d'effectuer plus de recherches sur les questions de capacité du lac, pour assister et surveiller les réunions du conseil de VDM et pour s'engager avec les responsables de Val-des-Monts lorsque cela est possible afin d'être au courant de tout développement ou décision concernant l'accès. (Le sous-comité a inclus un rapport détaillé de ses activités à la page 11 de ce bulletin – lecture obligatoire !) Plus récemment, j'ai écrit au maire pour lui réitérer nos inquiétudes, particulièrement en ce qui concerne le manque de réponse et de communication, et aussi pour l'inviter à notre AGA du 16 juillet. Étant donné que Claude Bergeron, notre ancien conseiller, a démissionné, le maire est également le conseiller intérimaire représentant notre district jusqu'à ce qu'un nouveau conseiller soit élu plus tard cet été. En tant qu'électeurs, contribuables et administrateurs, nous nous attendons à une communication beaucoup plus claire sur des questions aussi cruciales. Le manque de clarté et le silence ne sont pas acceptables.

Enfin, je tiens à remercier M. Bergeron pour les années pendant lesquelles il nous a soutenus et a défendu nos priorités en matière d'environnement. Sa démission est une perte énorme. Nous lui souhaitons le meilleur et savons qu'en tant que résident/propriétaire, il continuera de soutenir nos différents projets. Je tiens également à remercier les membres de l'exécutif et les représentants des lacs de notre association qui donnent beaucoup de leur temps. – **Constance Hudak, présidente de PSLL**



**VEUILLEZ VOUS JOINDRE À NOUS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRAL ANNUELLE DE PSLL,
LE 16 JUILLET DE 09h30 À 12h30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE J.A. PERKINS,
SALLE J.A. PERKINS, 17, CH DU MANOIR, VAL-DES-MONTS. DÉTAILS EN PAGE 7.**

À L'INTÉRIEUR

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE.....	1
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION 2022 - 2023	1
LES OISEAUX DE NOTRE PARADIS	2
CARTE DES ROUTES DE PSLL	3
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES	4
INFORMATIONS NAUTIQUES	
CARTE DES EAUX NAVIGABLES	5
ACCÈS À LA RAMPE DE LANCEMENT DES BATEAUX....	5
ATTENTION : CONDUCTEURS D'EMBARCATION	6
LES HISTOIRES DE PÊCHE DE PSLL.....	6
COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
2022 - 2023	7
MARCHANDISE AVEC LOGO PSLL	7
MESSAGE DE M. CLAUDE BERGERON	7
MESSAGE DE NOTRE MAIRE	8
PROGRAMME DE REVÉGÉTALISATION DE VDM.....	8
FAITS SAILLANTS DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS DU VDM	
9	9
DÉGEL DU LAC RHÉAUME 2023.....	10
AUTOCOLLANTS POUR LES MEMBRES PSLL	10
MISE A JOUR : ACCES PUBLIC AU LAC BATAILLE.....	11
EN MÉMOIRE.....	12
CONSERVATION PERKINS-SUR-LE-LAC.....	13
AVIS SUR LES INCENDIES DE FORÊT.....	14
AVIS SUR LA LOCATION À COURT TERME AU QUÉBEC....	14
LE SIROP D'ÉRABLE DU LAC BATAILLE	15
LA MUSICIENNE DAVINA PEARL.....	16
AVIS DE CONVOCATION AGA	17
CONSEIL D'ADMINISTRATION PSLL	18
FINANCES	19
RENSEIGNEMENTS SUR L'ADHÉSION.....	20
FORMULAIRE D'ADHÉSION.....	21

Le Bulletin PSLL est publié une fois par an en juin avant l'assemblée générale annuelle. Les articles sont les bienvenues. Le contenu peut être modifié pour plus de clarté et de longueur.

S'il vous plaît adresser toute correspondance à editor.psllnews@gmail.com.

Pour les demandes de publicité contacter Jens Urban au 613 986-9569 ou info@psll.ca.

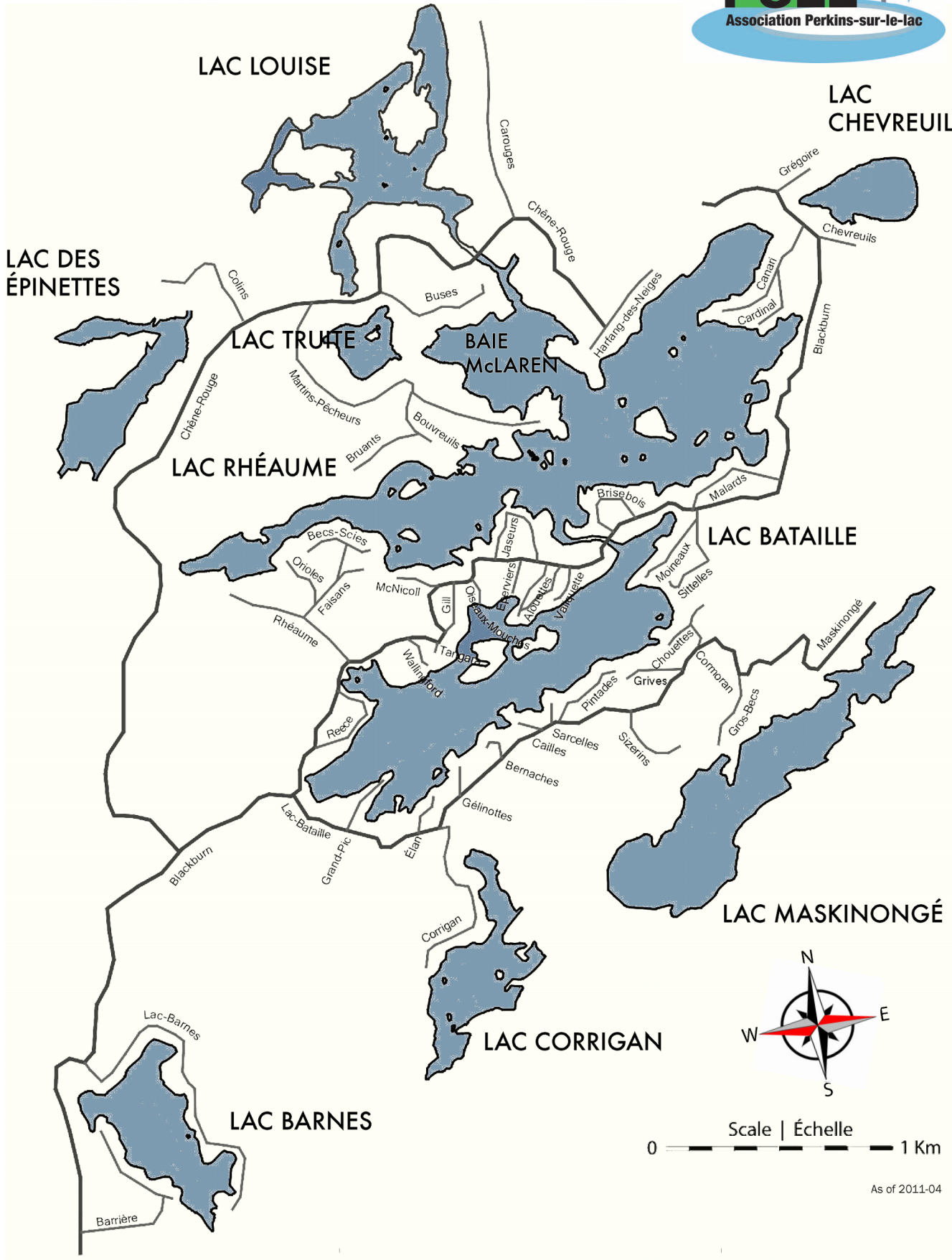
Les oiseaux de {notre} paradis...

La présidente de PSLL, Constance Hudak, dans son message en première page de ce numéro, qualifie notre domaine de « paradis ». Et c'est bien le cas. Avant d'aborder les questions sérieuses qui touchent l'association PSLL, nous aimerions prendre un moment pour rappeler aux lecteurs les raisons pour lesquelles nous aimons notre région – les lacs étincelants, les espaces verts luxuriants et l'abondance de la faune et de la flore. Les nombreuses espèces d'oiseaux de notre région, avec leur plumage coloré et leurs chants doux, ne manquent jamais de nous ravir. Quelques-unes d'entre elles sont représentées ici.

Vous pensez connaître les oiseaux ? Consultez la version couleur du bulletin affichée sur le site Web de l'association, psll.ca, pour identifier correctement tous ces spécimens et vous pourriez gagner une superbe casquette portant le logo de PSLL ! Envoyez votre liste à editor.psllnews@gmail.com. Un gagnant sera tiré au sort parmi les bonnes réponses et annoncé lors de l'AGA du 16 juillet. (Il n'est pas nécessaire d'être présent.) Conseil : soyez précis et détaillé dans vos identifications si vous espérez gagner !

Photos de Terry Milewski, à l'exception de la dernière photo, rangée du bas, à droite, de Daniel Deschamps.





NUMÉROS DE TÉLÉPHONES UTILES

ANIMAUX / OISEAUX

CASTORS

- Michel Boucher (trappage en saison)819 210-9840

OISEAUX

- Centre de soin des oiseaux sauvages613 828-2849
- MNR QC – signaler les oiseaux malades ou morts1 877 346-6763

CHIENS ET AUTRES ANIMAUX DOMESTIQUES

- Outaouais SPCA (licences et services)819 243-2004
- Les plaintes (concernant les animaux domestiques).....819 205-2908

AUTRES ANIMAUX (OURS, ETC.)

- Protection de la faune : MNR QC.....819 246-1910
- SOS Braconnage – 24 h : MNR QC.....1 800 463-2191 (permis de chasse et pêche et règlements; également pour signaler le braconnage, les oiseaux ou les rats laveurs morts)

BOÎTES POSTALES

- Poste Canada1 866 607-6301

FEU

- **URGENCE**.....**911**

JOURNAUX

- Ottawa Citizen (abonnements).....613 596-1950
- Le Droit.....613 562-0222
- Journal L'Envol819 671-1502

LAC BATAILLE RAMPE D'ACCÈS

PORTE D'ACCÈS

(avis de 24 hres)

- David.....613 454-8241
- Elaine.....819 671-6756
- Jacques et Andrée:.....819 671-0971
- John819 671-1849
- Linda819 671-7417
- Mike819-360-0880

ORGANISATIONS

- Association Perkins-sur-le-lac
Voir les coordonnées à la page 1 de ce bulletin
- COBALI (www.cobali.org)
471, rue Chasles, Mont-Laurier (QC) J9L 3N6
Téléphone 819 440-2422 / Courriel info@cobali.org

POLICE (MRC DES-COLLINES)

- **URGENCE**.....**911**
- Appels non urgents.....1 819 459-9911
gratuit : 1 888 459-9911
(pour les signalements de la navigation dangereuse, le bruit, d'autres perturbations, etc.)
- Informations 819 459-2422
gratuit : 1 877 459-2422

ROUTES

MUNICIPALES (voir ci-dessous Municipalité de Val-des-Monts)

PRIVÉS (contactez votre représentant du comité de route locale) :

- chemin du lac Barnes, Alain Boisvert.....613 203-4896
- chemin de la Barrière, Flamur Canaj613 823-6645
- chemins des Moineaux/des Sittelles.....à déterminer
- chemin Pintades, Jim McKeon819 858-9551
- chemin Rhéaume Nord, Daryl Neve.....819 671-1392
- chemin Rhéaume Ouest, John Smith819 671-1849

SANTÉ

- **URGENCE**.....**911**
- **INFOS SANTÉ QUÉBEC****811**
- **ANTIPOISON DU QUÉBEC**.....**1 800 463-5060**

CLINIQUE (ouverte 24h/7 pour les urgences)

- Centre de Santé Clinique de Val-des-Monts819 459-1112
1884, route du Carrefour gratuit : 1 844 966-6663

HÔPITAUX

- Gatineau.....819 966-6100
- Hull819 966-6200
- Wakefield.....819 459-1112
gratuit : 1 877 459-1112

SERVICES

HYDRO QUÉBEC

- Panne de courant.....1 800 790-2424
- Service à la clientèle1 888 385-7252

DIGICOM

- Service à la clientèle.....418 668-9999
gratuit : 1-877 534-0666

TÉLÉPHONE

- Bell services à la clientèle310-7070
(pour tous services y compris téléphone défectueux, débranchement, etc.)

MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

www.val-des-monts.net | 819 457-9400

1, route du Carrefour, Val-des-Monts (QC) J8N 4E9

ÉLUS

- Le maire, Jules Dagenais..... 819 457-9400, poste 2208
courriel : JulesDagenais@val-des-monts.net (c) 819 962-0036
- Conseiller pour le district no. 3à déterminer

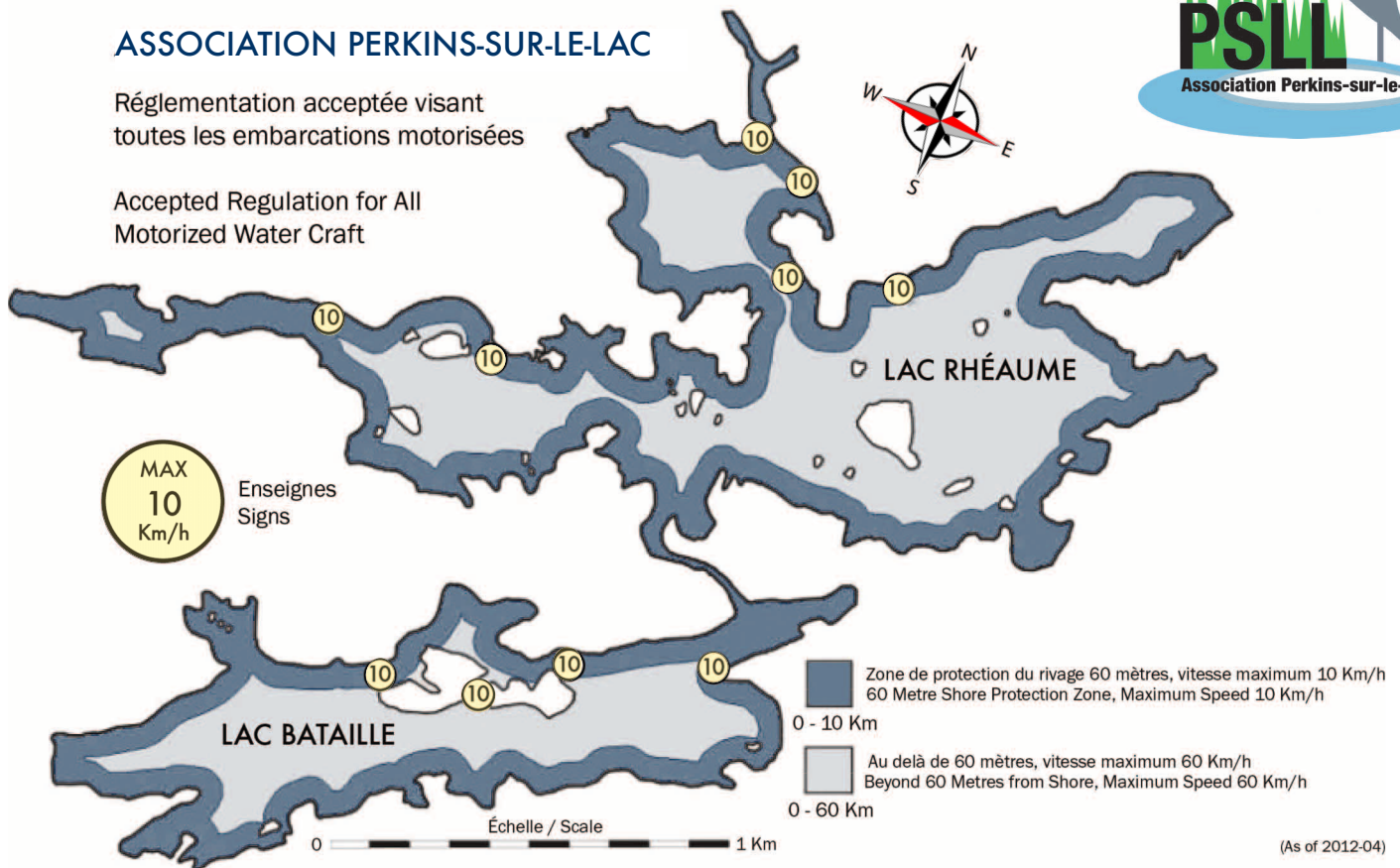
MUNICIPALITÉ NUMÉRO PRINCIPAL819 457-9400

- Réception / Informations générales choisir 0
- Plaintes concernant : les conditions de la route, de l'environnement, des déchets, des animaux, ou des informations sur le recyclage ou le ramassage des ordureschoisir 1
- Environnement et urbanismechoisir 2
- Travaux publicschoisir 3
- Finances.....choisir 4
- Activités communautaires et sportiveschoisir 5
- Sécurité incendie.....choisir 6
- Administrationchoisir 7

ASSOCIATION PERKINS-SUR-LE-LAC

Réglementation acceptée visant toutes les embarcations motorisées

Accepted Regulation for All Motorized Water Craft



ACCÈS À LA RAMPE DE LANCEMENT DES BATEAUX AU LAC BATAILLE

Les propriétés situées sur les neuf lacs du domaine sont privées et ne sont pas ouvertes au public. Par conséquent, l'accès à la rampe de la plage du lac Bataille est fermé durant l'année. Toutefois, des bénévoles sont disponibles pour ouvrir la barrière durant la session de la pêche du 28 avril au 17 septembre 2023. Ces bénévoles vérifieront votre droit d'accès à la rampe en se basant sur la preuve du paiement de votre cotisation. Veuillez noter que seulement les membres des lacs Bataille et Rhéaume ainsi que les plaisanciers du lac Barnes ayant des droits acquis sont autorisés à utiliser la rampe de lancement à ce site.

Si vous devez mettre votre bateau à l'eau ou le sortir durant cette période, s.v.p. appeler une des personnes énumérées ci-dessous, veuillez vérifier l'aide-mémoire suivant.

- Faites vos démarches 24 heures à l'avance.
- La porte est verrouillée de la fonte des glaces au printemps jusqu'au moment où la glace se forme sur le lac en hiver.
- Nous avons maintenant une surveillance vidéo 24 heures sur 24 de la rampe de mise à l'eau des bateaux depuis les chalets environnants.
- Seuls les membres de l'Association PSLL qui sont propriétaires d'un terrain sur le lac Rhéaume ou le lac Bataille, ou qui ont des droits d'accès acquis selon la décision de l'Association PSLL, sont autorisés à utiliser la rampe de mise à l'eau.
- Si vous n'êtes pas un membre en règle de PSLL, vous devez payer la somme de 60 \$ – le coût des frais d'adhésion annuels. Le paiement peut être payé en argent comptant ou par chèque (à l'ordre de Association PSLL) et présenté au bénévole de la barrière.
- Les propriétaires qui louent leur chalet doivent avoir payé leurs frais d'adhésion à PSLL au préalable pour donner aux locataires (qui ont un bateau) l'accès à la rampe de lancement.
- Les motomarines et les bateaux à vague ne sont pas acceptés à la rampe de lancement.
- Vérifiez et videz l'eau de la cale de votre embarcation AVANT votre arrivée au lac et loin des plans d'eau. Vous pourriez contaminer l'eau du lac avec une variété d'organismes indésirables (tels que les myriophylles).

Les bénévoles suivants ont une clé :

David : 613 454-8241 | Elaine : 819 671-6756 | Jacques et Andrée : 819 671-0971
John : 819 671-1849 | Linda : 819 671-7417 | Mike : 819 360-0880

ATTENTION : CONDUCTEURS D'EMBARCATIONS

L'Association PSLL favorise la sécurité des plaisanciers et autres utilisateurs de nos lacs, et les défenseurs de la protection de l'environnement aquatique et du littoral. S'il vous plaît réduisez votre vitesse à proximité de nageurs et obéissez aux règlements lorsque vous rencontrez ou dépassez d'autres embarcations, y compris des voiliers, canots, kayaks et pagayeurs. Veuillez noter que les planches de surf à hélice sont illégales au Canada [Règlement sur les petits bâtiments, article 1006(b), Transports Canada], et que vous êtes passible d'une amende de 350 \$ chaque fois que vous êtes pris en flagrant délit d'utilisation d'une telle embarcation.

Rappelez-vous, tout le monde à bord de votre embarcation de plaisance doit avoir – et devrait porter – un dispositif de flottaison homologué au Canada et de taille appropriée (soit un gilet de sauvetage ou vêtement de flottaison individuel) qui est en bon état.

Les bateaux à vague et les embarcations personnelles n'auront pas accès à la rampe de bateaux. Cette interdiction est en aucun cas destinée à restreindre ou limiter la navigation de plaisance, qui a été une caractéristique de nos trois plus grands lacs. La navigation de plaisance est bienvenue et on rappelle aux pilotes d'être courtois, respectueux de l'environnement, du droit de passage, et obéir à des zones de vitesse affichées le long de nos lacs. **Pour plus d'informations : psll.ca/boating-safety.**



LES HISTOIRES DE PÊCHE DE PSLL

L'ensemencement de poissons est un service important pour nos membres et son financement est partagé entre l'allocation budgétaire de l'Association et les contributions privées des pêcheurs à la ligne de nos lacs.

Le comité de l'environnement de PSLL continue à contrôler et à gérer l'ensemencement de nos lacs. Il y a un risque de dommages environnementaux si des individus apportent des poissons provenant de lacs extérieurs. Des plantes et organismes aquatiques envahissants peuvent être introduits accidentellement dans nos eaux et dévaster l'écologie de nos lacs, sans parler de la valeur des propriétés de vos maisons et chalets.

Au Québec, différents types d'appâts peuvent être utilisés pour attraper des poissons. Toutefois, il existe certaines restrictions quant à l'utilisation et à la possession de certains types d'appâts. Les poissons-appâts vivants sont interdits partout au Québec en tout temps. Les vers de terre, les sangsues et les grenouilles ne sont pas considérés comme des poissons-appâts et leur utilisation comme appât est donc permise, sauf indication contraire. – **Chris Hemmingway, président, comité de l'environnement**

ENSEMENCEMENT DE POISSONS 2022 (PRINTEMPS 2023)

Comme d'habitude, le programme d'ensemencement de poissons de PSLL a connu un haut niveau de participation en 2022. En 2023-24, nous poursuivons cet effort de longue date pour maintenir un niveau durable de truites arc-en-ciel et augmenter le nombre de truites mouchetées dans nos lacs. Bien que beaucoup apprécient la capture et la remise à l'eau de l'achigan à petite bouche, une espèce envahissante malheureusement introduite dans nos lacs il y a des années, le combat d'une truite mouchetée ou d'une truite arc-en-ciel est exceptionnel ! En plus, leur goût est excellent. Pas besoin de les acheter à l'épicerie quand on peut les pêcher soi-même, et elles sont d'une fraîcheur inégalée !

Le conseil d'administration de PSLL a accepté de suivre la suggestion du propriétaire de la pisciculture et a programmé l'ensemencement de 2022 au printemps, le 13 mai 2023. Les bénévoles ont fait remarquer que c'était certainement plus agréable avec le soleil qui brillait et des températures plus chaudes que le jour habituel de l'ensemencement en novembre.

Pour 2022/printemps 2023, le montant total de l'ensemencement s'est élevé à 9 957,00 \$. La plupart des truites étaient plus grosses cette année, ayant été nourries plus longtemps pendant l'hiver, ce qui a donné un coup de pouce immédiat à la pêche précoce cette année. J'ai déjà reçu des rapports de pêcheurs qui ont attrapé de belles truites mouchetées ; je n'avais pas entendu parler de cela depuis des années. La contribution de l'association pour 2022 s'élève à nouveau à 2 500,00 \$. Les contributions des particuliers et des donateurs pour 2022 s'élèvent à 7 457,00 \$. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué. Merci encore à tous ceux qui se sont portés volontaires et qui ont aidé le jour de l'ensemencement. Bonne pêche – et n'oubliez pas votre permis ! Ils sont maintenant disponibles en ligne ; voir les détails ci-dessous. – **André Cosette, ensemencement de poissons**

Note de la rédactrice : Pour vérifier les exigences québécoises actuelles en matière de pêche sportive dans notre région (zone 10), consultez le site quebec.ca/fr/tourisme-et-recreation/sports-et-activites-deplein-air/pêche-sportive/zones/périodes/règles-particulières/zone-10. Les permis de pêche sont disponibles en ligne. Consultez le site quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive/permis.

Pour plus d'informations : psll.ca/ensemencement-fish-stocking.

Photos : Ensemencement de poissons au lac Barnes, le 13 mai 2023. Cette année, le propriétaire de la pisciculture a apporté un VTT pour transporter les énormes seaux de truites plus près du lac, où les intrépides bénévoles ont pris la relève, les transportant jusqu'à l'eau et relâchant les poissons.



COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022 – 2023

EXÉCUTIF

Constance Hudak, présidente
John Smith, vice président
Jens Urban, secrétaire
Jeff Hannah, trésorier
Luc Fournier, administrateur

COMMUNICATIONS

Constance Hudak, présidente | Cynthia Hamady, rédactrice
Odette Surch | Jens Urban, site Web

MEMBERSHIP

Cynthia Hamady | Jeff Hannah | Jens Urban

ENVIRONNEMENT

Chris Hemmingway, président | Jacques Bolduc
Richard Bourassa, tests d'eau | Flamur Canaj
Pierre Carmona | Paul Chedore
André Cossette, ensemenement, COBALI
Aileen Lamont | Shane Livingstone | Joel Petit

TITRES DE PROPRIÉTÉS ET LITIGES

Luc Fournier, président | Sara Adam-Black | Harry Jones
Shane Livingstone | John Smith

RÉCRÉATION ET ACTIVITÉS SOCIALES

Elaine Carisse | Cynthia Hamady | Jeff Hannah
Jens Urban

FÉDÉRATION DES LACS DE VAL-DES-MONTS (FLVDM)

Constance Hudak | Chris Hemmingway, suppléant

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PSLL 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION PSLL

LE DIMANCHE 16 JUILLET | 09h30 à 12h30

Centre communautaire J.A. Perkins (en face du Marché Richelieu)
Salle J.A. Perkins, 17, chemin du Manoir, Val-des-Monts (QC) J8N 7E8

Joignez-vous à nous pour en apprendre davantage sur les questions urgentes qui touchent notre association et ses membres. Des rafraîchissements seront servis après la réunion ; nous vous encourageons à vous attarder pour faire connaissance avec votre conseil d'administration de PSLL et socialiser avec vos voisins des neuf lacs du domaine de PSLL.



Photo à droite : Le conseiller Claude Bergeron, à gauche, et le maire Jules Dagenais se sont adressés aux membres de PSLL lors de l'AGA 2022 de PSLL, tenue à la plage du lac Bataille le 17 juillet.

N'oubliez pas que vous devez être membre de PSLL pour voter ! Beaucoup de membres s'inscrivent et paient leur adhésion à l'AGA ; nous encourageons tout le monde à envoyer leur adhésion en ligne ou par la poste. Soit i) suivez le processus d'adhésion et de paiement en ligne à psll.ca, OU ii) retournez le formulaire d'adhésion rempli à la page 21 de ce bulletin avec votre chèque par Postes Canada ou déposez-le dans la boîte aux lettres située derrière le panneau d'information au lac Bataille. Surveillez vos courriels et consultez le site Web de PSLL pour toute mise à jour de l'horaire. **Options de paiement de la cotisation à PSLL :** En plus des options de paiement par chèque, carte de crédit et PayPal, les membres peuvent maintenant choisir de payer leur cotisation annuelle par virement Interac ou de choisir le renouvellement automatique de leur cotisation annuelle par l'entremise de PayPal. Voir psll.ca/adhsion-membership pour plus de détails.

ÉPLUCHETTE DE MAÏS LE DIMANCHE 3 SEPTEMBRE | 17h30 à 22h00
Plage du lac Bataille, 604, chemin Blackburn, Val-des-Monts (QC) J8N 6E9

Gratuit pour tous les membres de PSLL. Épluchette de maïs, hot-dogs BBQ (viande et légumes). Apportez vos chaises de jardin, boissons et collations. Les détails seront disponibles sur le site Web de l'association, psll.ca, et par courriel aux membres.

MESSAGE DE M. CLAUDE BERGERON

Note de la rédactrice : Claude Bergeron, notre conseiller municipal de longue date, a récemment pris sa retraite de son poste au sein de la municipalité. Nous le remercions pour ses nombreuses années de service dévoué. Vous trouverez ci-dessous son message de départ. Une élection spéciale aura lieu en août afin d'élire un nouveau conseiller pour le district no 3 ; en attendant, notre conseiller intérimaire est le maire de VDM, Jules Dagenais.



Chers concitoyens de Perkins-sur-le-lac,

Le 11 avril 2023, j'ai présenté ma démission en tant que conseiller municipal du district no 3. Mon état de santé ne me permet plus d'effectuer les longues heures de travail exigées au cours des derniers mois. Je regrette de ne pas pouvoir terminer mon mandat et de ne plus pouvoir vous représenter au sein du conseil municipal.

Je tiens à vous remercier pour le soutien que vous m'avez apporté pendant ces neuf années et demie en tant que conseiller municipal et je tiens à ce que vous sachiez que je vous en suis très reconnaissant. Il est maintenant temps pour moi de prendre soin de ma santé.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués. – **Claude Bergeron, ancien conseiller du district no 3 de la municipalité de Val-des-Monts**

LES VÊTEMENTS À LOGO PSLL : *Achetez-les avant qu'ils ne disparaissent !*



PRESQUE ÉPUISÉ !

T-shirts (femmes S, M, L
en rose ou gris ; S, M, L,
XL, XXL en sable ou en or) et
casquettes (taille unique en
gris, bleu marine ou blanc).

Disponible à l'AGA et aux événements sociaux de PSLL ou en contactant Jens Urban par courriel à info@psll.ca ou par téléphone au 613 986-9569.

Pour voir les autres couleurs et tailles, visitez le site Web de l'association, psll.ca/shop.



Chers concitoyens de Perkins-sur-le-lac,

Il me fait plaisir de m'adresser à vous dans ce bulletin pour exprimer mon soutien et ma gratitude aux associations de lacs qui oeuvrent dans notre belle région, telle que l'Association Perkins-sur-le-lac. Nous avons la chance de vivre dans une région aussi riche en lacs, qui sont une source de plaisir, de détente et de ressourcement pour de nombreux résidents de Val-des-Monts, riverains et touristes. Nous sommes également conscients que la santé de ces lacs est étroitement liée à celle de notre environnement et à notre capacité à protéger notre précieuse ressource en eau douce.

La location à court terme a fait l'objet d'une attention particulière au cours de la dernière année, et je suis fier de mentionner qu'en février dernier, nous avons adopté les règlements numéros 917-23 (AM-109) et 918-23 (AM-110) afin de réglementer l'hébergement touristique à court terme.

De plus, je me réjouis que notre projet pilote – notre toute première station de nettoyage en libre-service pour les bateaux et les équipements nautiques, située sur le site de l'hôtel de ville, 1, route du Carrefour – ait connu un franc succès et que cette station demeure accessible à tous, gratuitement, encore cette année. Dans le but de poursuivre la lutte contre les espèces envahissantes et de protéger l'environnement, j'encourage fortement tous les plaisanciers à utiliser cette station avant et après chaque visite sur nos cours d'eau.

Par ailleurs, à la suite de la consultation citoyenne sur les plans d'eau tenue à l'été 2022, un plan d'action triennal a été élaboré, intégrant les 16 recommandations formulées par la firme responsable de la consultation. La municipalité a élaboré une série d'actions en réponse aux recommandations, dont la plupart s'échelonnent sur trois ans, bien que certaines s'étendent sur une plus longue période. Vous pouvez consulter ce plan d'action sur le site Internet de la municipalité à val-des-monts.net/plan-daction-sur-les-plans-deau.

De plus, j'aimerais vous rappeler que suite à l'adoption du Plan directeur de l'eau en 2020, la municipalité offre un programme de subvention pour les citoyens désireux revégétaliser les berges de leur propriété. À cet effet, la municipalité offre un service facultatif d'accompagnement et d'information, ainsi qu'une aide financière pour l'achat de plantes indigènes. Visitez le site val-des-monts.net/nouvelles/programme-de-subventions-plantation-de-vegetaux-sur-la-rive.

Enfin, comme vous le savez sans doute, M. Claude Bergeron a démissionné de son poste de conseiller municipal en avril dernier pour des raisons de santé, après avoir occupé ce poste pendant près de 10 ans pour le district no 3. J'ai eu la chance de travailler aux côtés de M. Bergeron lorsque j'étais également conseiller municipal, et depuis mon arrivée à l'hôtel de ville en novembre 2021, je tiens à dire à quel point je suis reconnaissant du travail de ce collègue. Il a notamment joué un rôle important dans l'adoption du règlement sur la location à court terme mentionné plus haut, ainsi que dans le suivi des entreprises de télécommunications présentes sur notre territoire dans le cadre du déploiement de la fibre optique. Une élection partielle aura donc lieu le 13 août 2023 et dans cette optique, je vous invite à porter une attention particulière aux informations qui seront diffusées sur nos plateformes de communication en lien avec cette élection partielle qui touche votre district.

Je vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments distingués,

– Jules Dagenais, maire de la municipalité de Val-des-Monts

Note de la rédactrice : Voir ci-dessous les détails du programme de revégétalisation des berges de la municipalité, et la page suivante pour un résumé du nouveau règlement sur la location à court terme à Val-des-Monts. Un avis supplémentaire concernant les nouvelles règles de la province de Québec en matière de location à court terme se trouve à la page 14 de ce bulletin.

PROGRAMME DE REVÉGÉTALISATION DES BERGES DE VAL-DES-MONTS

En 2021, la municipalité a mis en place un programme de subvention pour la plantation de végétation riveraine, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025. Ce programme vise à encourager et à soutenir les efforts des propriétaires riverains pour prévenir l'érosion des berges en favorisant et en maintenant l'intégrité des bandes riveraines. À cette fin, la municipalité offre, en plus de conseils et d'informations, une aide financière pour l'achat de végétation indigène.

Les formulaires doivent être soumis entre le 1er mars et le 1er juin et seront examinés selon le principe du premier arrivé, premier servi. La plantation doit être réalisée avant le 1er octobre de la même année. Cette aide financière permettra aux citoyens d'obtenir une subvention équivalente à 50 pour cent du prix d'achat des arbres, arbustes et plantes vivaces indigènes plantés sur le littoral, jusqu'à concurrence de 400 \$ par propriété riveraine. Les taxes ne seront pas remboursées.

Tous les détails concernant la portée du programme et les conditions d'admissibilité sont disponibles sur le site Web val-des-monts.net/nouvelles/programme-de-subventions-plantation-de-vegetaux-sur-la-rive et comprennent un PDF avec les formulaires de demande et une liste exhaustive d'arbres, d'arbustes, de plantes grimpantes, de plantes vivaces, de fougères et de plantes apparentées indigènes (en français uniquement). Un employé municipal se rendra sur place avant que la demande ne soit approuvée et pourra donner des conseils et des recommandations.



FAITS SAILLANTS DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT SUR LA LOCATION DE COURTE DURÉE DE VDM

De nombreux propriétaires de notre région louent leurs chalets ou exploitent une ou plusieurs propriétés en tant qu'hébergement touristique à court terme. Tel que mentionné dans le message du maire Jules Dagenais à la page précédente, des modifications ont été apportées récemment aux règlements régissant la location à court terme, tant dans la municipalité que dans la province. Les deux modifications de Val-des-Monts sont résumées ici ; les modifications de la province se trouvent dans un rapport à la page 14.

RÈGLEMENT NUMÉRO 917-23 (AM-109) MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 436-99 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » AFIN DE RÉGLEMENTER L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DE COURTE DURÉE :

Le présent règlement a pour objet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage afin d'introduire des dispositions visant à encadrer l'hébergement touristique de courte durée. Deux catégories sont définies : La première est la résidence de tourisme, qui « ...comprend les établissements d'hébergement touristique, autres que la résidence principale, où le logement est offert dans des appartements, des maisons ou des chalets meublés, y compris un service d'autocuisine ». Le second est un établissement de résidence principale, qui « ...comprend les établissements où l'hébergement dans la résidence principale de l'exploitant est proposé, au moyen d'une réservation unique, à une seule personne ou à un seul groupe de personnes apparentées à la fois et n'inclut pas les repas servis sur place ». Dans les deux cas, des conditions spécifiques doivent être remplies. Étant donné que la plupart des locations de chalets dans notre domaine sont classées comme des résidences de tourisme, les conditions pour ces locations sont énumérées ici.

- Le terrain sur lequel la résidence de tourisme est proposée doit avoir une superficie minimale de 5 000 mètres carrés.
- La résidence de tourisme est aménagée soit dans un bâtiment unifamilial isolé et/ou dans une villa-dortoir.
- Les résidences de tourisme doivent être situées à au moins six mètres des limites de la propriété.
- Tout logement accessoire est considéré comme faisant partie intégrante de la résidence et ne peut être loué séparément dans le but d'établir une résidence touristique.
- Les fosses septiques sont fonctionnelles et adaptées à l'usage prévu.
- L'aspect extérieur du bâtiment ne peut être modifié de manière à lui faire perdre son caractère unifamilial.
- Aucun véhicule ou bateau ne peut être utilisé pour héberger des personnes dans le cadre de l'utilisation de la résidence de tourisme.
- Aucune autre forme d'activité commerciale ne peut être proposée.
- Aucun rassemblement organisé ne peut être effectué de façon à excéder le nombre de personnes permises en vertu du présent article, à l'intérieur du bâtiment ou sur le terrain où est située la résidence de tourisme.
- Chaque résidence de tourisme doit offrir à ses occupants des installations adéquates pour l'élimination des déchets, selon sa capacité. Dans le cas de poubelles amovibles, celles-ci doivent être entreposées à proximité du bâtiment et être munies de dispositifs empêchant les animaux de les ouvrir. Les poubelles amovibles ne doivent pas être laissées en bordure du trottoir en dehors des jours de collecte.
- Tous les feux extérieurs doivent être faits dans un seul foyer extérieur, qui ne peut être installé que dans les cours latérales ou arrière, à une distance d'au moins quatre mètres d'une ligne de propriété et doit être muni d'un pare-étincelles.
- Un terrain de sport et un spa peuvent être installés à une distance d'au moins trois mètres des limites du terrain.
- Une résidence de tourisme peut accueillir au maximum 10 personnes et cinq chambres à coucher.
- Un maximum de 0,75 case de stationnement par chambre à coucher est autorisé par résidence de tourisme et doit respecter les normes de stationnement du présent règlement.
- À l'exception de l'enseigne requise en vertu du Règlement sur les établissements d'hébergement (E-14,2, r.1), toute forme d'affichage est interdite.
- Lorsque la résidence de tourisme possède un quai ou un accès à un plan d'eau, seules les embarcations fournies par le propriétaire peuvent être mises à l'eau.

RÈGLEMENT NUMÉRO 918-23 (AM-110) MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 439-99 « RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS » – CONTRÔLE DE L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DE COURTE DURÉE :

Ce règlement a pour objet de modifier certaines dispositions du Règlement sur les permis et certificats afin de préciser le contenu d'une demande de permis d'affaires et les conditions de délivrance des permis d'affaires pour les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale. Il fixe également les tarifs des permis d'affaires pour les résidences de tourisme. Pour chaque lot, le coût est de 750 \$ annuellement pour chacun des deux premiers bâtiments à être loués à titre de résidence de tourisme et de 300 \$ pour chaque bâtiment additionnel à être loué.

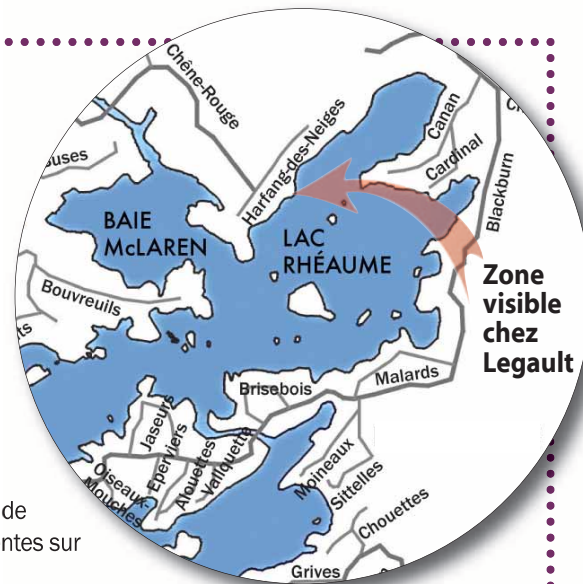
Le texte intégral des deux arrêtés peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : val-des-monts.net/avis/avis-public-adoption-des-reglements-portant-les-numeros-917-23-am-109-et-918-23-am-110/. Il est à noter qu'en vertu du règlement 917-23 (AM-109) : « La municipalité autorise le directeur du Service de l'environnement et de l'aménagement du territoire et son adjoint, ou toute personne ci-après appelée « officier responsable », par résolution du conseil municipal, à faire appliquer le présent règlement et à prendre des mesures pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et autorise en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction nécessaires à cette fin ».

Dégel du lac Rhéaume 2023

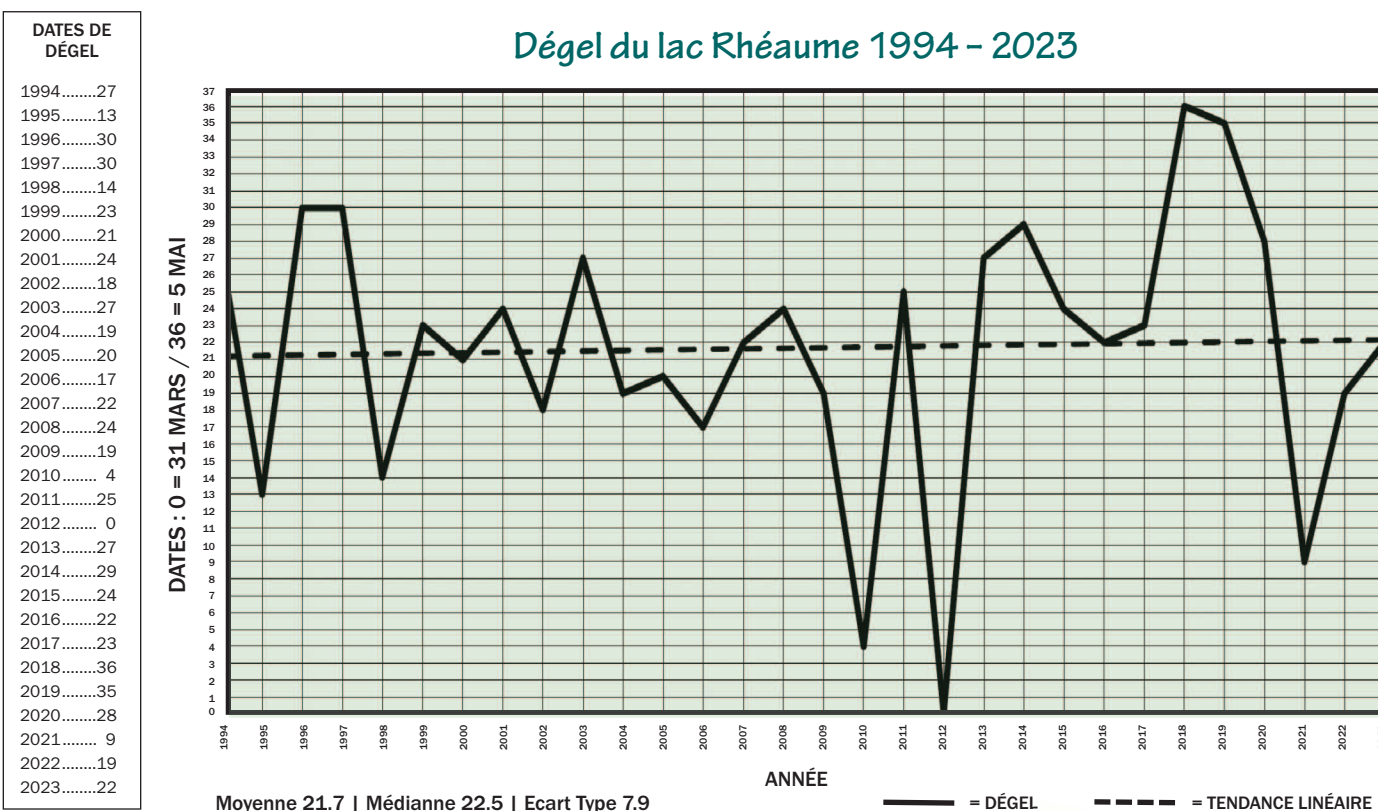
La glace a été retirée sur Rhéaume Nord et la baie MacLaren samedi, 22 avril 2023. C'est trois jours plus tard qu'en 2022 et égal à la moyenne, avec une précision de + ou - 24 heures.

Notre petit ensemble de données de 1994 à 2023 est beaucoup trop petit et constitue un échantillon trop local pour tirer des conclusions sur le changement climatique à l'échelle de la planète. La ligne de tendance à long terme révisée penche encore très légèrement vers le haut, vers des dates de fonte des glaces plus tardives. Bien qu'il reste à voir si cette tendance se poursuivra à l'avenir, si elle se maintient, elle indiquerait un refroidissement et non un réchauffement. Les données révisées montrent maintenant un écart-type de huit jours. Il s'agit d'un indicateur de volatilité tout à fait conforme aux attentes de la meilleure science du climat.

Si vous souhaitez obtenir plus de détails sur la façon dont nous avons suivi les sorties de glace au fil des ans, consultez les bulletins d'information de PSLL des années précédentes sur le site Web de l'association, psll.ca. – Richard et Lynn Legault, 29 mai 2023



Dégel du lac Rhéaume 1994 - 2023

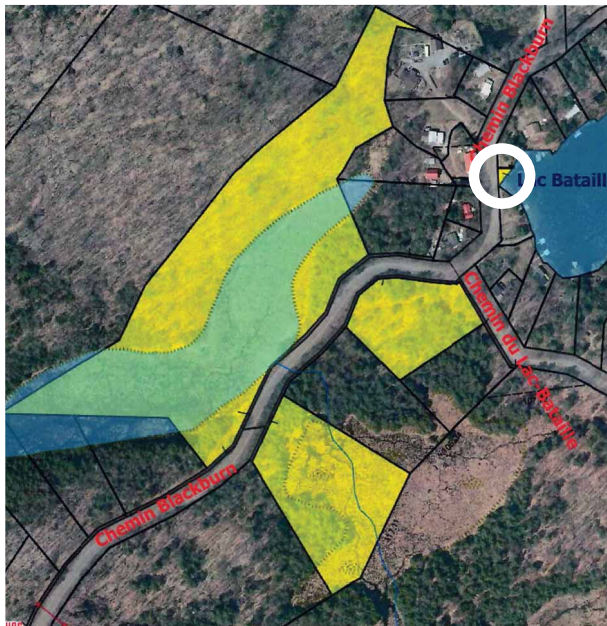


AUTOCOLLANTS POUR LES MEMBRES PSLL : BIENTÔT SUR UN PARE-BRISE PRÈS DE CHEZ VOUS

Désormais disponibles, ces autocollants membres de PSLL permettront d'identifier les véhicules des résidents et propriétaires qui sont membres de l'Association Perkins-sur-le-lac. Vous pouvez vous procurer un autocollant lors de l'AGA et des activités sociales de PSLL, ou auprès des détenteurs de clés de la rampe de mise à l'eau du lac Bataille (énumérés aux pages 4 et 5 du présent bulletin). Vous pouvez également communiquer avec Jens Urban pour obtenir votre autocollant en envoyant un courriel à info@psll.ca ou en téléphonant au 613 986-9569. Les autocollants sont gratuits pour les membres – un autre avantage de votre participation à notre Association !



MISE A JOUR : ACCES PUBLIC AU LAC BATAILLE



Les membres qui ont assisté à l'AGA de l'an dernier, le 17 juillet 2022, se souviendront peut-être que l'on s'est beaucoup préoccupé du fait que, depuis août 2020, la municipalité est propriétaire d'un terrain riverain sur le lac Bataille, juste à côté de la rampe de mise à l'eau et de la plage de PSSL, et que l'on a suggéré de l'aménager pour un usage public. La carte à gauche montre les propriétés acquises par la municipalité, avec l'accès public proposé à la plage indiqué par le cercle blanc.

À l'époque, le maire et notre conseiller, Claude Bergeron, ont tenté de rassurer les membres en nous disant qu'il n'y avait aucun projet d'accès public. Presque immédiatement après la réunion, le 27 juillet, la PSSL a envoyé une lettre au maire et au conseiller, demandant des informations supplémentaires sur la façon dont le terrain a été obtenu et sur l'utilisation future qui en serait faite. La réponse a été tout à fait opposée à ce qui avait été partagé lors de l'AGA. Nous avons été informés que la municipalité a signé et adopté un protocole d'entente en août 2020 entre la municipalité et Richard Hall, promoteur et propriétaire des propriétés, pour créer un point d'accès public au lac Bataille.

Vous trouverez ci-dessous un extrait de la réponse du maire Dagenais dans sa lettre datée du 23 septembre 2022 :

La présente vise à vous fournir de l'information sur les lots suivants que la Municipalité de Val-des-Monts a acquis et qui sont inscrits au Cadastre du Québec : 1 481 703, 5 979 491, 5 979 494 et 6 390 643. Les lots, situés sur les chemins Blackburn, du Chêne-Rouge et du Lac-Bataille, ont été acquis par la motion du conseil 20-08-246, afin que la municipalité puisse conclure un protocole d'entente (PE) avec la compagnie 8594279 Canada Inc. ; le PE a été signé le 5 août 2020. Vous trouverez ci-joint une matrice graphique avec les propriétés en question surlignées en jaune ; celles-ci ont été vendues/transférées dans le cadre d'un accord de compensation relatif aux parcs, terrains de jeu et espaces naturels ; et cette vente/transfert a résulté par l'approbation d'un permis d'aménagement, conformément à l'article 3.3. du règlement d'aménagement 437-99.

Le lot numéro 6 390 643, tel que répertorié au Cadastre du Québec et situé à l'intersection des chemins Blackburn et du Lac-Bataille, nous permettra d'aménager un parc de quartier, alors que le lot numéro 1 481 703 a été acquis dans le but d'offrir un accès piétonnier au Lac Bataille. Quant aux lots 5 979 491 et 5 979 494 du Cadastre du Québec, parce qu'ils contiennent d'importants milieux humides le long du chemin Blackburn, ils seront conservés comme espaces naturels.

Il est à noter que cette décision, prise en 2020 par le conseil précédent de Val-des-Monts, est conforme au plan stratégique 2019-2023, soit de préserver et de protéger l'environnement et d'accroître l'accès du public aux richesses du patrimoine naturel.

En novembre 2022, nous avons également appris – par le biais de publications municipales – que le budget 2024 comprenait une allocation de 25 000 \$ au projet d'accès public au lac Bataille, bien qu'aucun détail de cette allocation n'ait été communiqué. En réponse à ces nouvelles informations, le conseil d'administration de PSSL a créé en janvier 2023 un sous-comité dont l'objectif principal est de s'engager dans une opposition officielle à la création d'un accès public au lac Bataille en raison des immenses risques pour l'environnement, la santé publique et la sécurité publique. Le conseil reconnaît également que le développement a un impact croissant sur l'ensemble de notre communauté et que nous devrions faire preuve d'une diligence constante dans la défense de la protection de l'environnement et de la sécurité publique en ce qui concerne les neuf lacs de notre association. Une lettre contenant les demandes suivantes a été envoyée à la municipalité par la PSSL le 27 février de cette année ; nous attendons toujours une réponse officielle.

Dans cette lettre, nous avons proposé de suspendre ou de reporter immédiatement tout développement ou allocation de fonds à cette initiative, dans l'attente d'une description complète de la portée proposée de ce projet, et nous avons formellement demandé ce qui suit :

1) Détails du projet :

- a) quelles études ont été réalisées à ce jour, avec leurs conclusions, pour évaluer l'impact écologique à long terme sur la terre et l'eau ;
- b) quelles études ont été réalisées, avec leurs conclusions, pour évaluer la question de l'augmentation de la circulation et du stationnement, étant donné qu'il n'y a pas de transport en commun disponible pour le site, et qui inclut la question de la sécurité des piétons à une intersection où un panneau d'arrêt à trois voies a été installé tout récemment en raison de problèmes de sécurité liés à la circulation local – qui est faible par rapport à l'accès public proposé ;

(suite à la page 12)

MISE A JOUR : ACCES PUBLIC AU LAC BATAILLE (suite de la page 11)

- c) quelles infrastructures seront installées pour le stationnement, les services sanitaires et comment elles seront contrôlées et entretenues ;
- d) comment la municipalité surveillera l'utilisation légale du droit de passage, y compris les heures d'utilisation, les violations potentielles du bruit et de l'intrusion, les déchets, la pollution de l'eau, etc. et la mise à l'eau d'embarcations qui pourraient ne pas avoir été correctement décontaminées pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes ;
- e) le calendrier proposé pour la mise en œuvre ;
- f) le budget et le plan de la municipalité pour cette initiative à l'avenir.

2) Nous avons demandé des documents montrant que ce projet est conforme aux protections environnementales et a suivi les lignes directrices établies pour évaluer les risques avant la mise en œuvre, puisque la municipalité doit se conformer aux lignes directrices provinciales en matière de protection de l'environnement, tout comme ses résidents et ses promoteurs doivent le faire.

3) Nous avons demandé qu'on nous explique comment le ministère de l'Urbanisme et de l'Environnement a pu négocier ce protocole d'entente à l'insu et sans l'approbation de nos représentants municipaux et sans consultation publique ni étude environnementale, étude de circulation ou étude de faisabilité, conformément aux lignes directrices provinciales relatives aux propositions d'accès aux lacs.

4) Nous avons demandé qu'il n'y ait plus de communications publiques concernant l'accès du public au lac Bataille tant que le projet n'est pas entièrement mis en œuvre.

Nos représentants ont assisté aux réunions du conseil municipal afin de surveiller toute mention ou communication concernant le projet. Nous avons procédé à un examen approfondi de divers documents publics portant sur les méthodes d'évaluation de la capacité d'un lac à supporter des activités humaines ; nous avons accumulé des données qui prouvent que le lac Bataille n'est aucunement adapté à l'accès public et que le terrain ne peut le supporter. Notre sous-comité espère obtenir une réponse officielle avant notre AGA de 2023, et la présidente de PSL, Constance Hudak, a fait un suivi avec une lettre récente au maire, envoyée en juin 2023, indiquant que nous attendons une réponse à nos préoccupations, et l'invitant également à notre AGA pour s'adresser à nos membres. PSL continuera à défendre cette question, compte tenu de nos préoccupations environnementales générales. La conservation et la sécurité sont primordiales, et la municipalité doit respecter les mandats et les exigences de la province. Les commentaires, questions et/ou suggestions peuvent être adressés au sous-comité en envoyant un courriel à Jacques Bolduc à l'adresse suivante : <andree-jacques@hotmail.com>.

– **Membres du sous-comité Sara Adam-Black, présidente**

Jacques Bolduc, Elaine Carisse, Andrée Grenon, Cynthia Hamady, Benoît Leclerc et Shane Livingstone

En mémoire...



LAURENT ROY, 1945 – 2023

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de Laurent Roy, membre de longue date de PSL, le 11 mars 2023, à l'âge de 77 ans. Il laisse dans le deuil son épouse de 55 ans, Liliane (Rozon) Roy, ses enfants Jocelyne (Sébastien Brisson) et Sébastien (Nadine Basque), ses petits-enfants Cédric (Célia Léveillé), Maude (Louis-Simon Paquin), Mégann et Maéli, ainsi que ses arrière-petits-enfants Jasmine et bientôt Clémence. Laurent a été enseignant technique au secondaire en Ontario, consultant en éducation et spécialiste de l'apprentissage et du comportement. Il a siégé au conseil d'administration de PSL pendant de nombreuses années en tant que représentant du lac Rhéaume.



JOHN SMART, 1939 – 2021

John Smart était propriétaire d'un chalet au lac Bataille et a siégé pendant de nombreuses années au conseil d'administration de PSL. Selon sa nécrologie, John aimait beaucoup sa famille, la politique, l'histoire, les livres et son chalet du lac Bataille. Érudite et éducateur, il a travaillé pendant près de vingt ans aux Archives publiques du Canada. Pour John, les archives n'étaient pas seulement des documents historiques, mais aussi un lieu d'engagement démocratique et de justice sociale. En reconnaissance de ses contributions dans ce domaine, la faculté d'information de l'université de Toronto lance la nouvelle bourse commémorative John Smart pour la justice sociale et la démocratie. Cette bourse sera attribuée aux étudiants en maîtrise d'information qui démontrent un engagement dans

l'étude de l'information pour l'avancement de la justice sociale et/ou de la démocratie dans un contexte canadien. La première bourse sera accordée à l'automne 2024. Pour plus de détails, voir school.utoronto.ca/news/archivist-and-activist-a-new-scholarship-honours-the-late-john-smart/?fbclid=IwAR2Ss1xseCO_AXfHmV641BEHhy3GtChpGTGG02UDCzVM6zhNtKJDdYcdklg&mibextid=I066kq.



Conservation Perkins-sur-le-Lac :

Travailler à la préservation de notre environnement

Note de la rédactrice : À l'hiver 2020, un groupe de propriétaires de PSLL a formé un groupe de conservation local, Conservation Perkins-sur-le-Lac (CPSLL). L'objectif du groupe était de créer un cadre dans lequel les résidents et les propriétaires de PSLL pourraient unir leurs forces pour acquérir et protéger les terres environnantes qui appartiennent actuellement à Lauzon - Ressources forestières. Cette mise à jour détaille certaines de leurs activités récentes. Un compte rendu complet est disponible sur le site conservationperkins-sur-le-lac.ca.

ÉTABLIR UNE FONDATION

Après s'être constitué en organisme sans but lucratif, Conservation Perkins-sur-le-Lac a reçu le statut d'organisme de bienfaisance en juillet 2022. En septembre 2022, le groupe est devenu un bénéficiaire admissible au Programme des dons écologiques. Aujourd'hui, Conservation Perkins-sur-le-Lac possède tous les éléments fondamentaux pour aller de l'avant en tant qu'organisme de conservation.

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La première assemblée générale annuelle du groupe a eu lieu en janvier 2023, au cours de laquelle les membres ont examiné les rapports annuels et financiers, confirmé les règlements et élu un nouveau conseil d'administration.

SENSIBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ

Le groupe continue d'informer la communauté par le biais de mises à jour et a organisé deux séances d'information et d'engagement. La première a eu lieu en novembre 2022 et visait le secteur A – Harfang-des-Neiges/lac Chevreuil, tandis que la seconde, tenue en mars 2023, portait sur le secteur B – Cormoran.



Zone humide de Cormoran. Photo : Jean-François Riel Cory Bialowas

et menacées qui y vivent, nous avons inséré des informations sur notre site Web pour aider les membres de la communauté à en savoir plus sur les plantes et les animaux qui enrichissent la région. Le fait de documenter la biodiversité peut également nous aider à obtenir du financement de la part d'organismes fédéraux et provinciaux afin de protéger ces espèces et de soutenir d'autres efforts de conservation. Pour ce faire, nous avons besoin de votre aide ! Veuillez consulter la page sur la biodiversité de notre site Web, conservationperkins-sur-le-lac.ca/notre-biodiversite.

ETUDE ÉCOLOGIQUE

Le groupe travaille avec un biologiste et mène actuellement une étude écologique détaillée du secteur B – Cormoran. L'objectif de cette étude est de documenter la valeur écologique du terrain, ce qui permettra de mieux comprendre la richesse de notre environnement, et servira à assurer le financement des initiatives d'acquisition de terrains.

NOTRE BIODIVERSITÉ

Afin de mieux comprendre la biodiversité de notre belle région et d'en savoir plus sur les espèces rares



Une tortue serpentine. Photo: Jean-François Riel

ADHÉSION ET DONS

Nous avons commencé à recevoir des dons par l'intermédiaire de notre site Web en décembre 2022 et, comme nous sommes un organisme de bienfaisance, nous émettons des reçus aux fins d'impôt sur le revenu. Une adhésion annuelle est offerte à tous ceux qui font un don d'au moins 50\$. En plus d'avoir le droit de vote aux assemblées générales annuelles et spéciales, les membres soutiennent directement cette importante initiative de conservation à Perkins-sur-le-Lac.

ACTIVITÉS DE LA FIDUCIE FONCIÈRE

Dans le cadre de notre objectif d'acquisition de terrains à des fins de conservation, nous avons effectué une analyse des propriétés foncières dans la région de PSLL et avons tenu (et tiendrons) des réunions avec les plus grands propriétaires fonciers afin d'explorer les possibilités d'acquisition et d'utilisation des terrains.

Nous vous remercions à nouveau de votre intérêt et n'hésitez pas à communiquer avec nous !

Les nouveaux membres et les bénévoles sont les bienvenus pour nous aider dans nos efforts. Visitez conservationperkins-sur-le-lac.ca pour obtenir de l'information, envoyez-nous un courriel à conservation.perkins.sur.le.lac@gmail.com si vous avez des questions ou des préoccupations, ou rencontrez-nous à l'AGA de PSLL le 16 juillet, de 09h30 à 12h30, au Centre communautaire J.A. Perkins (en face du Marché Richelieu), salle J.A. Perkins, 17, chemin du Manoir, Val-des-Monts (QC) J8N 7E8.

Comme on dit : Vous seul (et le reste d'entre nous) pouvons prévenir les incendies de forêt



Le 15 mai, Patricia Irving, résidente du lac Barnes, a envoyé un courriel aux autres résidents du lac pour les avertir qu'un feu de broussailles considérable s'était déclaré la veille sur le chemin de la Barrière, à cause d'un feu de bois non surveillé. Heureusement, une autre résidente, Jackie Stanley, rentrait chez elle et a aperçu de grandes flammes ; elle a appelé le 911 et quatre camions de pompiers ont été dépêchés pour s'occuper de l'incendie. Heureusement aussi, le vent soufflait à l'opposé des chalets, sinon certains auraient pu être endommagés, voire détruits. La photo de gauche est tirée d'une courte vidéo très effrayante que Philip Stanley a réalisée sur l'événement.

Le 29 mai, un habitant de Lac Barnes a remarqué avec inquiétude que quelqu'un avait allumé un feu à l'extérieur d'un chalet situé à proximité. Un autre voisin avait entendu des feux d'artifice la nuit précédente.

Compte tenu du nombre sans précédent d'incendies de forêt qui ont déjà causé des ravages au Québec et en Ontario, ainsi que dans de nombreuses autres régions du Canada, il est impératif que nous surveillions toutes les conditions météorologiques et les niveaux de danger d'incendie, et que nous respections les interdictions de faire du feu. La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) gère un site Web en anglais et en français, sopfeu.qc.ca, qui fournit des informations détaillées et des alertes à la minute près, par lieu spécifique. Ses cartes interactives donnent un aperçu visuel de la situation dans les forêts du Québec. Une application mobile gratuite est disponible sur l'App Store d'Apple ou sur Google Play.

Les incendies de forêt peuvent être causés par la foudre dans environ la moitié des cas, mais l'autre moitié est due à l'activité humaine. Les conditions météorologiques difficiles alimentent ces incendies qui se propagent rapidement, ce qui les rend extrêmement difficiles à combattre. Et ce qui peut sembler être de légères augmentations des températures moyennes a des conséquences majeures : une augmentation d'un degré Celsius de la température se traduit par une augmentation d'environ 12 pour cent du nombre d'éclairs. Les incendies sont responsables de plus de 85 pour cent des destructions causées par les feux de forêt. Pour l'homme, au-delà de la perte déchirante de vies, de maisons et de biens, la fumée des incendies de forêt peut causer toute une série de problèmes de santé, notamment des problèmes respiratoires et cardiovasculaires.

Surveillez la SOPFEU et soyez particulièrement prudent cette saison. Si vous tenez absolument à faire un feu en plein air, envisagez d'utiliser un foyer au propane qui, selon la SOPFEU, est autorisé à être utilisé pendant les interdictions de feu.

Nous POUVONS prévenir les incendies de forêt !

UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC VISE LES LOCATIONS À COURT TERME

Le bulletin d'information de l'année dernière contenait un article détaillant certaines règles en matière de location et suggérant des lignes directrices pour les propriétaires et leurs invités. Depuis, le Québec a mis à jour sa politique en matière de location à court terme. En mai 2023, le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi visant à réprimer les locations à court terme illégales. Ce projet de loi a été adopté et est entré en vigueur le 7 juin 2023.

Le projet de loi vise les plateformes numériques telles qu'Airbnb et prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ par annonce illégale si elles ne respectent pas les lois locales. Les propriétaires individuels pourraient se voir infliger des amendes allant de 50 à 5 000 \$ dollars par annonce. Le projet de loi 25 interdit à quiconque de faire de la publicité en ligne pour une location de courte durée sans indiquer le numéro et la date d'expiration de son certificat provincial. Il modifie un projet de loi entré en vigueur le 1er septembre 2022, qui visait à rendre obligatoire l'enregistrement des logements destinés à la location à court terme, mais dont le taux de conformité était très faible. Plus précisément, en vertu du projet de loi 25, l'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique (qui comprend la plupart des chalets) prendra la forme d'un certificat contenant diverses informations déterminées par règlement. Le projet de loi 25 prévoit également la création d'un registre public des établissements d'hébergement touristique tenu par le ministre du Tourisme ou par un organisme reconnu par le ministre. D'autres types de plateformes non transactionnelles comme Kijiji ou Facebook pourraient être soumises à la loi par arrêté ministériel si jamais des propriétaires ou des loueurs tentaient de louer illégalement leurs hébergements. Le texte intégral de ce projet de loi est disponible sur le site de l'Assemblée nationale du Québec, assnat.qc.ca.

PERKINS-SUR-LE-LAC : LES MEMBRES À L'HONNEUR

Note de la rédactrice : Les habitants de la région de PSL ont de nombreuses histoires à raconter. Trois d'entre eux, les artisans Francine St-Pierre et Rock Duchesne et la musicienne Davina Pearl, sont présentés dans ce numéro, deuxième d'une série d'articles mettant en valeur la diversité des vies et des talents de nos voisins.

FRANCINE ST-PIERRE ET ROCK DUCHESNE, producteurs de sirop d'érable artisanal à lac Bataille



Nous sommes installés au lac Bataille depuis près de 25 ans, maintenant à temps plein depuis que nous avons pris notre retraite il y a quelques années. Ce n'est qu'il y a six ou sept ans que nous nous sommes rendus compte que nous avons pas mal d'érables sur notre propriété. Bien que nous ayons tous deux des oncles propriétaires de cabanes à sucre, nous ne pratiquons pas ce loisir.

Nous avons commencé par entailler une douzaine d'érables. Lorsque nous rendions visite à nos oncles, nous aimions toujours boire l'eau sucrée qui s'écoulait des arbres. C'était donc l'objectif initial : récolter de la sève. Nous en avons assez pour en faire bouillir une partie, alors nous avons essayé, en utilisant un brûleur au propane posé directement sur le sol. La première fournée a brûlé ! Nous avons fait un autre essai et cela a fonctionné. Nous avons produit notre premier pot de sirop d'érable et il n'en fallait pas plus pour nous rendre accros.

La deuxième année, nous avons décidé de nous assurer que nous serions plus à l'aise pour profiter de notre nouveau loisir. nouveau passe-temps. Nous savions que nous ne voulions pas en faire une entreprise ; nous voulions investir seulement le minimum pour produire juste assez de sirop d'érable pour notre famille. L'ébullition doit se faire lorsque le temps n'est pas au beau fixe, mais travailler dehors dans le froid n'était plus une option pour nous, alors nous avons transformé un hangar en cabane à sucre miniature. Nous avons donc transformé un hangar en cabane à sucre miniature, avec des trappes sur le toit pour faire circuler la vapeur, trois brûleurs et des étagères sur mesure pour filtrer le sirop. Il nous a fallu environ un mois pour l'installer, y compris la peinture et le vernissage de l'intérieur afin de pouvoir la nettoyer à tout moment. (Oui, la production de sirop d'érable peut être assez collante – n'essayez pas de le faire dans votre cuisine !) Nous avons également installé un fumoir pour fumer les truites pêchées sur le lac – et oui, nous les glaçons avec du sirop d'érable.

Nous produisons principalement du sirop et, de temps en temps, un peu de « la tire sur la neige » pour des amis ou des voisins, et nous expérimentons également la production de beurre d'érable. En attendant, nous adorons remplacer tous les types de sucre par du sirop dans les recettes.

Il est important de mentionner que nous produisons notre sirop d'érable de façon traditionnelle et que nous ne sommes certainement pas équipés comme le sont les fabricants de sirop et que nous ne sommes certainement pas équipés comme les grandes cabanes à sucre. C'est un loisir pour nous et nous tenons à ce qu'il le reste. Voici notre processus de production :

Tout d'abord, nous entaillons les arbres lorsque les prévisions météorologiques indiquent que la température sera de quelques degrés au-dessus de zéro. La température idéale est de +5°C le jour et de -5°C la nuit. Il est très important de ne pas le faire trop tôt car l'entaille va se dessécher et la sève va moins couler. Nous suspendons nos seaux, mettons des couvercles et attendons le temps idéal. Une fois que l'eau a coulé, malgré le fait que la sève se conserve dans le seau pendant deux à trois jours, nous la recueillons le plus rapidement possible pour la faire bouillir. Si la sève est bouillie tôt, elle a plus de chances de produire un sirop de qualité.



La sève recueillie contient du sucre qui se mesure, comme pour le vin, en Brix (mesure des solides dissous dans un liquide). Le niveau de la sève brute se situe entre deux et quatre. L'ébullition est nécessaire pour évaporer l'eau et concentrer le taux de sucre jusqu'à 66 Brix. Il faut environ 40 litres de sève pour produire un litre de sirop ! En début de saison, sa couleur est proche de celle du miel et son goût est délicat. Plus tard, il sera plus ambré et son goût sera plus riche ou plus fort. En fin de saison, le sirop est souvent foncé et plus difficile à filtrer en raison des minéraux qu'il contient, mais il est excellent pour la cuisson.

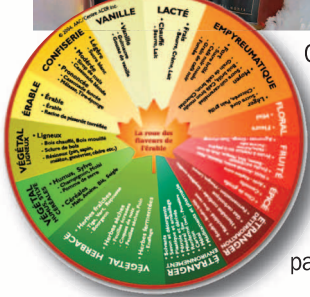
Il faut savoir que le sirop a des saveurs différentes selon l'année, le sol, la cuisson, etc. – tout comme le vin. Il vaut la peine de goûter plusieurs variétés et vous saurez bientôt discerner les saveurs et les qualités des différents sirops. Vous serez peut-être surpris !

Pour ceux qui sont curieux d'en savoir plus, consultez la roue des saveurs sur le site du gouvernement du Canada agriculture.canada.ca/fr/nouvelles-dagriculture-agroalimentaire-canada/realisations-scientifiques-agriculture/recherche-flaveur-sirop-erable.

On nous demande souvent quelle est la meilleure qualité de sirop. La réponse est toujours la même : celui que vous préférez !

Au printemps prochain, entre la mi-mars et la mi-avril, si vous êtes curieux de voir comment nous produisons notre sirop d'érable, passez nous voir au 14, chemin Gill. Vous pourrez sentir l'odeur de l'érable tout en partageant notre passion avec vous !

– Francine St-Pierre et Rock Duchesne



PERKINS-SUR-LE-LAC : LES MEMBRES À L'HONNEUR

DAVINA PEARL, musicienne, chef d'orchestre, enseignante... et croyante dans le pouvoir de la musique live



En août 2020, pendant les jours les plus sombres de la pandémie, les membres de PSLL ont reçu une invitation à se retrouver en bateau sur le lac Rhéaume devant le quai de la famille Pearl pour une soirée de musique live destinée à chasser le blues du Covid, organisée par et avec la musicienne Davina Pearl. D'autres concerts « Musique sur l'eau » ont suivi, chacun étant un événement magique qui a confirmé le pouvoir de la musique live d'élever, d'apaiser et de communiquer.

La grande musique se décline sous de nombreuses formes, de Beethoven à Bebop, et Davina en est fan. « La bonne musique doit-elle être classée dans une catégorie particulière ? » demande-t-elle. « Lors d'un très bon spectacle, on a l'impression que l'amour coule à travers nous tous, artistes et public, qu'il coule et déborde. C'est un sentiment tellement fort que d'en faire partie ».

Le chemin de Davina vers sa vie actuelle de musicienne à plein temps n'a pas été une trajectoire rectiligne. Elle a commencé à jouer de son premier instrument à l'âge de 11 ans, après avoir trouvé la clarinette de son père dans un placard. Elle a découvert qu'elle était douée pour les instruments à vent et s'est facilement adaptée lorsqu'on lui a confié un saxophone à l'âge de 15 ans dans le cadre du programme de musique de son école. Elle a eu la révélation lorsqu'elle a été invitée à rejoindre l'orchestre de jazz de son école. Elle est tombée éperdument amoureuse de la musique et du sentiment de jouer dans un groupe.

Pourtant, Davina n'avait pas prévu au départ de faire carrière dans la musique. Jeune adulte, elle est partie étudier en Israël et, cinq ans plus tard, elle est rentrée au pays avec un diplôme en sciences de la terre/géologie de l'Université hébraïque de Jérusalem. Après avoir travaillé dans ce domaine, elle s'est orientée vers l'enseignement public de l'histoire naturelle, mais la musique ne cessait de l'appeler – et elle a fini par répondre à l'appel.

Ayant longtemps travaillé dans des groupes et les ayant organisés, Davina a réalisé qu'elle pouvait mettre à profit ses connaissances et son expérience pour se lancer dans une carrière de productrice de musique live pour des événements. C'est ainsi qu'est née son entreprise, Davina Pearl Groups. Elle explique : « Vous planifiez un événement, peut-être pour la première fois, vous pensez à tous les détails, au lieu, au traiteur, aux fleurs, c'est tellement accablant. Et vous voulez que la musique reflète le soin et la réflexion que vous avez investis. À moins d'être musicien ou d'avoir déjà de l'expérience, il est difficile de savoir comment y parvenir. Faut-il aller sur Internet et commencer à cliquer sur les sites des groupes ? Comment savoir ce que vous obtenez ? »

En fonction de votre situation, Davina organisera le groupe qui répondra exactement à vos besoins. Il peut s'agir simplement d'une guitare solo ou d'un pianiste. Il peut aussi s'agir d'un groupe de cocktail, d'une musique d'ambiance élégante pour une réception. Ou encore un quatuor à cordes, un harpiste ou un joueur de cornemuse. Elle propose également de la musique de cérémonie, ainsi que de la musique pour la danse – exactement ce qu'il vous faut si vous organisez un mariage, par exemple.

« J'en ai été témoin à maintes reprises, lorsque tout se met en place et que les invités commencent à arriver. Le groupe commence à jouer et c'est de la pure magie. La lumière dans les yeux de mes clients en dit long » remarque Pearl. Tous ceux qui ont vécu cette expérience peuvent témoigner de la façon dont la musique en direct peut faire passer un événement d'agréable à époustoufflant. Pearl se souvient d'un engagement récent : « J'ai fait un spectacle d'Édith Piaf pour les 80 ans d'une charmante dame. Elle voulait mon quartet de jazz et Édith Piaf. C'est presque exactement ce qu'elle a obtenu. » La fête a été un grand succès et sa cliente était aux anges. Avoir la chance d'aider quelqu'un à réaliser un tel rêve donne à Davina l'impression d'avoir le meilleur métier du monde.

Son autre « meilleur travail au monde » est l'enseignement. Dans son studio d'Ottawa, Pearl enseigne le saxophone, la flûte et la clarinette. Elle a commencé à l'âge de 16 ans, puis y est revenue beaucoup plus tard dans sa vie et en est tombée totalement amoureuse. « Ce qui est peut-être le plus important, c'est que je peux aider les gens à trouver leur voix et à se faire entendre, en particulier les jeunes. Dans leur vie et sur leurs instruments » dit-elle. Et elle a l'occasion de suivre les traces de ses professeurs et mentors bien-aimés, en passant le flambeau qui lui a été si gracieusement transmis.

En parlant de mentors, cela nous amène à son père, qui est malheureusement décédé il y a tout juste six mois. Passionné de voile, de nombreux habitants de PSLL se souviendront de lui faisant le tour du lac Rhéaume avec le vent dans sa voile aux couleurs vives. Il a été le premier mentor de sa fille dans le domaine de la musique et est resté toute sa vie un soutien et un champion. Quant à sa mère, qui a offert à son mari la clarinette qu'il avait laissée dans le placard, elle a involontairement lancé Davina sur la voie de la musique.

Davina doit également remercier ses parents pour les nombreux moments agréables qu'elle a passés au lac Rhéaume. À la recherche d'un chalet familial en 2000, ils ont trouvé l'endroit idéal pour s'adonner aux autres passions de Davina : le jardinage, le ski de fond, la randonnée et le canoë. Nous espérons qu'il y aura d'autres concerts « Musique sur l'eau » à l'avenir – d'autres occasions de découvrir la puissance de la musique en direct dans l'environnement magique de notre domaine PSLL.

Pour plus d'informations sur Davina Pearl, visitez son site Web, davinapearl.net.



AVIS DE CONVOCATION MEETING NOTICE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le dimanche 16 juillet 2023
09h30 à 12h30
Centre communautaire J.A. Perkins
Salle J.A. Perkins
17, chemin du Manoir
Val-des-Monts (QC) J8N 7E8



ANNUAL GENERAL MEETING

Sunday, July 16, 2023
9:30 am to 12:30 pm
J.A. Perkins Community Centre
J.A. Perkins Room
17 chemin du Manoir
Val-des-Monts, QC J8N 7E8

L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 17 juillet 2022
3. Rapport de la présidente et Recommandations
4. Rapport du trésorier
 - 4.1 Les états financiers 2022
 - 4.2 Le budget prévisionnel pour 2023
5. Rapports des comités
 - 5.1 Communications
 - 5.2 Titre de propriétés et litiges
 - 5.3 Environnement
 - 5.4 Adhésion
 - 5.5 Loisirs et activités sociales
6. Élection des membres du Conseil d'administration
7. Varia

PROPOSED AGENDA

1. Approval of the Agenda
2. Approval of the July 17, 2022 Annual General Meeting Minutes
3. President's Report and Recommendations
4. Treasurer's Report
 - 4.1 2022 Financial Statements
 - 4.2 Projected 2023 Budget
5. Committee Reports
 - 5.1 Communications
 - 5.2 Property Holdings and Issues
 - 5.3 Environment
 - 5.4 Membership
 - 5.5 Recreation and Social Activities
6. Election of the Board of Directors
7. Other Business

SVP APPORTER CET ORDRE DU JOUR À L'ASSEMBLÉE

ASSOCIATION PERKINS-SUR-LE-LAC CONSEIL D'ADMINISTRATION / BOARD OF DIRECTORS 2023

Mandat des membres du Conseil d'administration

PRÉVISION DE ROTATION

Tous les directeurs seront élus par les membres à l'Assemblée générale annuelle. Tous les mandats ont une durée de deux (2) ans. Afin d'avoir une continuité, la ou le président(e) et la ou le secrétaire seront élus une année et la ou le vice-président(e) et la ou le trésorier(ière) l'année suivante. Tous les mandats peuvent être renouvelés à la fin du terme. Les postes en élection sont indiqués par un **X**.

Terms of Office for Members of the Board

PROVISION OF ROTATION

All Officers shall be elected by the members at the Annual General Meeting. All mandates are for a period of two (2) years. The President and Secretary shall be elected in one year and the Vice-President and Treasurer elected the following year to ensure continuity. All terms will be renewable at the end of the mandate. Open election positions are marked with an **X**.

COMITÉ EXÉCUTIF EXECUTIVE COMMITTEE	EN ÉLECTION IN ELECTION	DÉBUT DU MANDAT START OF MANDATE
Présidente / PresidentConstance Hudak	X	Juillet / July 2023
Vice-président / Vice-PresidentJohn Smith		Juillet / July 2022
Secrétaire / SecretaryJens Urban	X	Juillet / July 2023
Trésorier / TreasurerJeff Hannah		Juillet / July 2022

REPRÉSENTANT(E)S DES LACS LAKE REPRESENTATIVES	EN ÉLECTION IN ELECTION	DÉBUT DU MANDAT START OF MANDATE
BATAILLE (3)		Juillet / July 2022
Sara Adam-Black		Juillet / July 2022
Jacques Bolduc		Juillet / July 2022
Elaine Carisse	X	Juillet / July 2023
Luc Fournier	X	Juillet / July 2023
Shane Livingstone	X	Juillet / July 2023
RHÉAUME (2)		Juillet / July 2023
Harry Jones	X	Juillet / July 2023
Aileen Lamont		Juillet / July 2022
Benoît Leclerc	X	Juillet / July 2023
Joel Petit		Juillet / July 2022
BARNES (1)		Juillet / July 2023
Flamur Canaj	X	Juillet / July 2023
Cynthia Hamady		Juillet / July 2022
DES ÉPINETTES (1)		Juillet / July 2023
Richard Bourassa	X	Juillet / July 2023
TRUITE		Juillet / July 2022
Chris Hemmingway		Juillet / July 2022
LOUISE		Juillet / July 2022
André Cossette		Juillet / July 2022
MASKINONGÉ (1)		Juillet / July 2023
Pierre Carmona	X	Juillet / July 2023
CORRIGAN (1)		Juillet / July 2023
Paul Chedore	X	Juillet / July 2023
CHEVREUIL (1)		Juillet / July 2023
Vacant	X	Juillet / July 2023

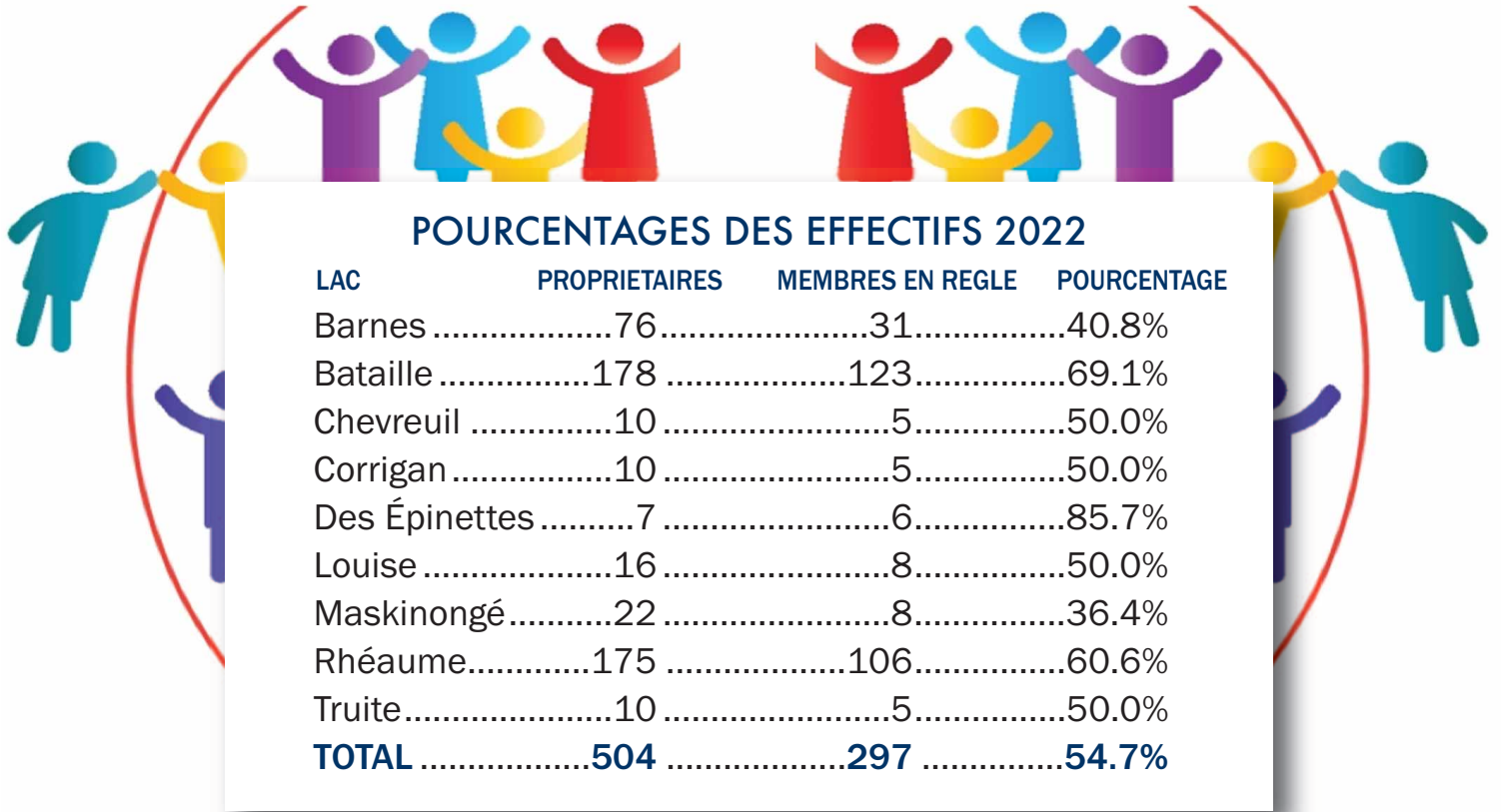
ASSOCIATION PSLL REVENUS ET DÉPENSES DE JANVIER À DÉCEMBRE 2022 – 2023

	2022	2023 À DATE	2023 PROJETÉ
REVENU			
REVENU NON LUCRATIF			
Publicité dans le bulletin d'information	200,00 \$	– \$	– \$
Contributions pour l'ensemencement des poissons.....	3 037,00 \$	4 385,00 \$	6 000,00 \$
Cotisations des membres	14 275,00 \$	8 925,00 \$	18 000,00 \$
Marchandise	130,00 \$	– \$	200,00 \$
Recettes diverses non lucratif	100,00 \$	– \$	– \$
REVENU TOTAL NON LUCRATIF	<u>17 742,00 \$</u>	<u>13 310,00 \$</u>	<u>24 200,00 \$</u>
AUTRES REVENUS			
Intérêts gagnés	38,69 \$	36,53 \$	50,00 \$
REVENU TOTAL.....	<u>17 780,69 \$</u>	<u>13 346,53 \$</u>	<u>24 250,00 \$</u>
DÉPENSES			
Frais bancaires	197,55 \$	96,90 \$	200,00 \$
Frais d'événements	795,95 \$	– \$	1 500,00 \$
Assurance – responsabilité	2 765,31 \$	– \$	2 800,00 \$
Frais de bulletin d'information.....	2 478,73 \$	– \$	2 500,00 \$
Frais de bureau.....	1 462,75 \$	11,50 \$	1 500,00 \$
Frais PayPal.....	320,97 \$	259,73 \$	500,00 \$
Réparation et entretien	– \$	– \$	500,00 \$
Routes	1 800,00 \$	– \$	1 800,00 \$
Ensemencement des poissons	– \$	9 975,01 \$	9 975,01 \$
Analyse de l'eau.....	2 034,39 \$	– \$	2 500,00 \$
Taxes et licences.....	556,68 \$	273,62 \$	800,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES.....	<u>12 422,33 \$</u>	<u>10 598,76 \$</u>	<u>24 557,01 \$</u>
PROFIT / (PERTE).....	<u>5 358,36 \$</u>	<u>2 747,77 \$</u>	<u>(307,01) \$</u>

RELEVÉS DE COMPTE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Encaisse	1 272,05 \$
Compte chèque.....	12 889,22 \$
Compte d'épargne	5,00 \$
Dépôt à terme	2 000,00 \$
Dépôt à terme	4 000,00 \$
Compte de compensation PayPal.....	6 274,68 \$
TOTAL DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	<u>26 440,95 \$</u>

SVP APPORTER CET ORDRE DU JOUR À L'ASSEMBLÉE



VOTRE ADHÉSION EST IMPORTANTE ! À ce moment-ci de l'année, l'Association Perkins-sur-le-lac sollicite votre appui financier par une cotisation annuelle de 60 \$. ➡ S'IL VOUS PLAÎT REMPLIR LE FORMULAIRE D'ADHÉSION DE LA PAGE 21, LE JOINDRE À VOTRE PAIEMENT ET LE RETOURNER SOIT PAR COURRIER, EN LE DÉPOSANT DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE PSLL À LA PLAGE DU LAC BATAILLE, SOIT EN TROUVANT LE FORMULAIRE ET EN PAYANT EN LIGNE SUR LE SITE DE L'ASSOCIATION, psll.ca.

Voici une liste de certaines activités que nous ferons pour vous durant cette année :

- effectuer de minutieuses analyses des eaux de nos lacs soit é-coli et phosphates (depuis 2002),
- faire l'ensemencement des lacs (depuis 1989),
- participer à plusieurs associations à caractère environnemental telles que la Fédération des lacs de Val-des-Monts (FLVDM), lesquelles discutent de problèmes régionaux et provinciaux et font la promotion de réglementation,
- fournir des subventions pour l'entretien des chemins privés de notre domaine (ces chemins assurent l'accès à la majorité des résidences),
- encourager l'aménagement riverain et forestier, surveiller activement et promouvoir fortement la protection de l'environnement et de la valeur économique de nos propriétés,
- faire la promotion de la sécurité nautique et de la réglementation de la vitesse,
- faire l'entretien de la plage du lac Bataille et gérer la mise à l'eau des embarcations des membres en contrôlant l'accès et en prévenant l'infiltration d'organismes dangereux,
- assurer la représentation juridique pour la protection de propriétés collectives,
- organiser des activités sociales pour encourager camaraderie entre nos membres.

Note aux propriétaires de plusieurs logements qui louent le multiple ou l'utilisent pour la famille élargie : la commercialisation de votre deuxième logement est également due aux efforts de l'association en termes de qualité de l'eau et de vigilance. Veuillez envisager une adhésion pour chaque logement.

PSLL est reconnaissant de votre appui continu. Tous les propriétaires jouissent de tout cet éventail de bénéfices offerts par l'Association. Veuillez encourager un voisin ou un résident qui n'est pas membre à se joindre au nombre croissant de membres qui nous aident à réaliser notre mission. Pour plus de renseignements, consultez psll.ca.



2023

ADHÉSION ET RENSEIGNEMENTS


S'il vous plaît remplir et retourner avec le paiement à :
Association Perkins-sur-le-lac, 604, ch Blackburn, Val-des-Monts (QC) J8N 6K4
Vous pouvez également déposer votre paiement dans la boîte aux lettres située derrière le panneau d'information au lac Bataille, ou vous rendre sur le site psll.ca pour obtenir le formulaire et les possibilités de paiement en ligne.

A. RÉSIDENCE (ADRESSE POSTALE)

Nom de famille		Prénom(s)		
Adresse		Téléphone		
Ville	Province	Code postal	Courriel	

B. RÉSIDENCE ESTIVALE

N° civique, Nom du chemin		Lac	Téléphone
---------------------------	--	-----	-----------

 **ADHÉSION :** Oui (chèque de 60 \$ payable à l'ordre de : Association PSLL) Non (Pas à ce moment-ci)

C. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Je désire recevoir le Bulletin d'information SEULEMENT par courriel I'd like to receive correspondence in English

SVP, veuillez changer mon adresse comme suit :

Nom de famille		Prénom(s)		
Adresse		Téléphone		
Ville	Province	Code postal	Courriel	

Je voudrais porter à votre attention le(s) sujet(s) suivant(s) :
